

Programme de formation Capacité en investissement et patrimoine

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

La Capacité en Investissement et Patrimoine (CAPA) est une formation qualifiante. Elle aborde les règles générales juridiques et fiscales de la gestion de patrimoine.

Objectifs de formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- délivrer un premier niveau d'information concernant le choix d'un produit financier ;
- avoir une connaissance des avantages fiscaux de chaque type d'investissement ;
- savoir déterminer l'organisation du patrimoine d'un nouveau client.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- **Public visé :** Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent :
 - acquérir les bases de la gestion patrimoniale ;
 - débiter un cycle de formation complet en gestion de patrimoine ;
 - former des collaborateurs.
- **Prérequis :** Préalablement à cette formation, le participant devra présenter de l'intérêt pour la gestion de patrimoine.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le programme de formation **Capacité en investissement et patrimoine** représente un volume horaire d'enseignement de **65 heures**.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

PÉDAGOGIQUE

- **Direction pédagogique :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs de JURISCAMPUS, Docteurs en droit.
- **Comité scientifique et de perfectionnement :** dirigé par Michel LEROY, Maître de conférences habilité à diriger des recherches, 3 formateurs reconnus pour leur expertise dans les domaines de la communication, de la finance et du patrimoine, 2 personnels de JURISCAMPUS.
- **Professionnels (liste indicative) :** Jean-Noël CHAUMONT (Ancien Directeur Placement, CGP), Anne-Méline DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Michel LEROY (Maître de conférences habilité à diriger des recherches), Cécile LISANTI (Professeur des Universités) ...

VALIDATION DE LA FORMATION

L'évaluation de la formation prend la forme d'un questionnaire composé de Questions à Choix Multiples (QCM).

La durée totale d'évaluation est de 2 heures.

Pour être lauréat de cet examen, il faut obtenir la note de 10/20. Le stagiaire dispose d'une séance de rattrapage en cas de note inférieure à 10.

Pour intégrer la formation de Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP), il faut obtenir une note minimale de 14/20. Si la note est égale ou supérieure à 10, mais inférieure à 14 l'intégration dans la session de formation de CGP est soumise à l'appréciation préalable d'une commission pédagogique de JURISCAMPUS.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

| | |
|--|--|
| Tuteur | Monsieur LE TUTEUR - Le service pédagogique de JURISCAMPUS, composé de juristes et d'experts, ès qualité (coach@juriscampus.fr). |
| Modalités d'accompagnement | L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...). |
| Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ? | Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30. |
| Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants | Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée... |
| Délai de réponse à une demande d'accompagnement | 72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable). |

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 : Organisation du patrimoine

- Le droit patrimonial de la famille
- Les modes de détention du patrimoine

Module 2 : Placements et financements

- Les financements
- Les placements

Module 3 : Immobilier

- L'achat d'un immeuble
- Les investissements immobiliers

